

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent <sup>1</sup>		État actuel		Observations	Remarques du CdA
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
<b>1. Obligations de mise en œuvre</b>									
1.1.	Art. X Accord	Rapport de mise en œuvre	Session -60j (02.04.2014)	L	C	C	C	Reçu le 31.03.14	
1.2.	Rés. 10/09	Questionnaire d'application	17.03.2014	L	C	C	C	Reçu le 17.03.14	
1.3.	SC04	Rapport national	17.11.2013			L	C	Reçu le 20.11.13	
1.4.	S17	Lettre sur les questions d'application en suspens	02.04.2014			C	C	Reçu le 31.03.14	
<b>2. Standards de gestion</b>									
2.1.	Rés. 13/02	Documents mentionnés dans cette résolution à bord <sup>2</sup>	02.04.2014	L	C	L	C		
		Marquage des navires <sup>2</sup>		L	C	L	C		
		Marquage des engins <sup>2</sup>		L	C	L	C		
		Marquage des DCP		L	C	L	C		
		Fiches de pêche à bord <sup>2</sup>		L	C	L	C		
		Autorisation officielle de pêche en dehors de la juridiction nationale	15.02.2014			C	C	Reçu le 14.02.14	
2.2.	Rés. 13/03	Livres de pêche officiels	15.02.2014			C	C	Reçu le 14.02.14	
2.3.	Rés. 12/12	Interdiction des grands filets maillants dérivants <sup>2</sup>	02.04.2014	L	C	L	C	A interdit l'usage des grands filets maillants dérivants en haute mer en vertu des règles et règlements nationaux.	
2.4.	Rés. 13/08	Plan de gestion des DCP	31.12.2013			C	C	Reçu le 25.12.13.	
2.5.	Rés. 12/13	Mesures légales et administratives pour appliquer la fermeture spatiale	Pour LL 18.12.2013	C	C	C	C	Le 01.08.10, les autorités de la pêche du Japon ont apporté des modifications partielles à l'Arrêté ministériel sur l'octroi de permis et le contrôle des pêcheries désignées pour mettre en œuvre la clôture et informer les parties intéressées.	
2.6.			Pour PS 17.09.2013	C	C	C	C		
<b>3. Déclarations concernant les navires</b>									
3.1.	Rés. 10/08	Liste des navires en activité	15.02	C	C	C	C	Rapport soumis le 14/02/2014. Informations obligatoires fournies.	
3.2.	Rés. 12/11	Plans de développement des flottes (PDF)	Au 31.12.2010 (10 ans)	N/A	N/A	N/A	N/A	Ne soumettra pas de PDF.	
3.3.	Rés. 12/11			Capacité de référence					

<sup>1</sup> C = conforme ; N/C= non conforme ; N/A = non applicable ; P/C = partiellement conforme ; L = en retard ; CQ = Questionnaire d'application ; CAP = Plan d'Action sur l'application.

<sup>2</sup> Informations à fournir dans le cadre du rapport d'application.

<sup>3</sup> 24 m de longueur hors-tout ou plus, ou moins de 24 m si ils ont pêché en dehors de leur ZEE.

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent <sup>1</sup>		État actuel		Observations	Remarques du CdA	
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu			
		Liste des navires <sup>3</sup> pêchant les thons tropicaux en 2006	Au 31.12.2009	C	C	C	C			
		Liste des navires <sup>3</sup> pêchant SWO et ALB en 2007		N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire ne cible le SWO et l'ALB.		
3.4.	Rés. 13/02	Liste des navires autorisés (24 m ou plus de longueur hors-tout)	Depuis le 01.07.2003	C	C	C	C	Informations obligatoires manquantes : nom et adresse de l'opérateur.		
3.5.		Liste des navires autorisés (moins de 24 m LHT, opérant hors de la ZEE de leur état du pavillon)	Depuis le 01.07.2006	N/A	N/A	C	C			
3.6.	Rés. 13/07	Liste des navires étrangers autorisés dans la ZEE	15.02	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas un État côtier de la CTOI et pas d'accord entre gouvernements.		
3.7.		Liste des navires étrangers auxquels une licence a été refusée	15.02			N/A	N/A			
3.8.		Information des accords d'accès	Depuis le 07.03.2013	N/A	N/A	N/A	N/A			
3.9.		Licence de pêche officielle de l'Etat côtier	14.01.2014			N/A	N/A			
<b>4. Système de surveillance des navires</b>										
4.1.	Rés. 06/03	Adoption d'un SSN pour tous les navires de plus de 15 m de LHT	Depuis le 01.07.2007	C	C	C	C	Installation de SSN sur tous les LL/PS de pêche lointaine/offshore depuis le 01.08.07 (SC16-NR12).		
4.2.		Rapport sur la mise en place et le fonctionnement des SSN	30.06 Navires > 15m	C	C	L	C	Reçu le 14.02.14.		
4.3.	Rés. 12/13	Résumé des données SSN <sup>2</sup>	02.04.2014	C	C	C	C	Reçu le 31.03.14.		
<b>5. Statistiques obligatoires – CPC Etat du pavillon</b>										
5.1.	Rés. 10/02	Captures nominales								
		• Pêcheries côtières	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas un État côtier de la CTOI.		
		• Pêcheries de surface	30.06	C	C	C	C			
		• LL	Provisoires	30.06	C	C	C			
			Finales	30.12	C	C	C			
5.2.		Prises et effort								
		• Pêcheries côtières	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas un État côtier de la CTOI.		
		• Pêcheries de surface	30.06	C	C	C	C			
		• LL	Provisoires	30.06	C	C	C			
			Finales	30.12	C	C	C			
5.3.		Fréquences de tailles								
		• Pêcheries côtières	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas un État côtier de la CTOI.		
		• Pêcheries de surface	30.06	C	C	C	C			
		• LL	Provisoires	30.06	C	C	C	Moins d'un poisson par tonne métrique de prises par espèce.		
			Finales	30.12	C	N/C	C			

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent <sup>1</sup>		État actuel		Observations	Remarques du CdA	
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu			
Dispositifs de concentration de poissons (DCP)										
5.4.		Navires auxiliaires	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas de navire de ravitaillement.		
		Jours de mer des navires auxiliaires	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A			
		DCP déployés par types	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A			
<b>6. Statistiques obligatoires – CPC Etat côtier</b>										
6.1.	Rés. 10/02	Prises et effort								
		• Pêcheries de surface	30.06			N/A	N/A	Pas un État côtier de la CTOI.		
		• LL	Provisoires	30.06			N/A	N/A		
<b>7. Mise en place de mesures d'atténuation et prises accessoires d'espèces hors du mandat de la CTOI</b>										
7.1.	Rés. 05/05	Déclaration des données sur les requins	30.06	C	P/C	C	P/C	Données sur les tailles pas disponibles.		
7.2.	Rés. 12/09	Interdiction des captures de tous les requins-renards de la famille des <i>Alopiidae</i>	Depuis le 07.07.2010	C	C	C	C	L'interdiction a été transposée dans les règles et règlements nationaux.		
7.3.	Rés. 13/06	Interdiction des captures des requins océaniques ( <i>Carcharhinus longimanus</i> )	Depuis le 14.08.2013			C	C			
7.4.	Rés. 12/04	Rapport sur les tortues marines <sup>2</sup>	02.04.2014	C	C	C	C	Déclaré dans le document IOTC-2012-SC15-NR12.		
7.5.		Coupe-lignes et dégorgeoirs à bord (Palangriers)	Depuis le 06.08.2009	C	C	C	C			
7.6.		Salabres à bord (Senneurs)	Depuis le 06.08.2009	C	C	C	C			
7.7.	Rés. 10/06	Rapport sur les oiseaux de mer <sup>2</sup>	02.04.2014	C	C	C	C	Déclaré dans le document IOTC-2012-SC15-NR12.		
7.8.		Mise en place de mesures d'atténuation au sud des 25°S	Depuis le 01.11.2010	C	C	C	C	A mis en œuvre les mesures d'atténuation par des règlements intérieurs.		
7.9.	Rés. 13/04	Cas d'encerclement d'un cétacé	Pour PS 02.04.2014			C	C	A introduit des règles et règlements intérieurs pour mettre en œuvre la Résolution.		
7.10.	Rés. 13/05	Cas d'encerclement d'un requin-baleine	Pour PS 02.04.2014			C	C			
<b>8. Navires illicites non déclarés, non réglementés (INN)</b>										
8.1.	Rés. 11/03	Inscription INN	Session -70j (23.03.2014)	C	C	C	C	Aucun navire ni ressortissant identifié comme pratiquant la pêche INN. Précédemment évalué comme N/A.		
8.2.	Rés. 07/01	Conformité des ressortissants	02.04.2014	C	C	C	C			
<b>9. Transbordements</b>										
9.1.	Rés. 12/05	Transbordements en mer – rapport des CPC	Avant le 15.09	C	C	C	C	Reçu le 14.09.13		
9.2.		Rapport sur les transbordements au port <sup>2</sup>	02.04.2014	N/C	N/C	C	C	A déclaré qu'aucun transbordement au port n'a été effectué en 2013 dans la zone de compétence de la		

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent <sup>1</sup>		État actuel		Observations	Remarques du CdA
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
9.3.	Rés. 11/04	Liste des navires transporteurs autorisés	Depuis le 01.07.2008	C	C	C	C	CTOI. Dernière mise à jour : 26.08.2013	
9.4.		Rapport des résultats d'enquêtes sur les infractions présumées	25.02.2014			L	C	Infractions présumées : 62 Réponses reçues : 62 (toutes les réponses ont été fournies après le délai).	
9.5.		Paiement contribution ROP	15.08.2013			C	C	Reçu le 14.08.13	
10. Observateurs									
10.1.	Rés. 11/04	Programme régional d'observateurs <sup>2</sup> (nombre de navires suivis et couverture par types d'engins)	02.04.2014	C	C	L	C		
10.2.		• 5% obligatoire, en mer ( $\geq 24m$ ) <sup>2</sup>	Depuis le 01.07.2010	C	C	C	C		
10.3.		• 5% progressif, en mer ( $< 24m$ )	2013	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire de moins de 24m n'opère dans la zone de la CTOI. Précédemment évalué comme C.	
10.4.		• 5 % progressif pour les débarquements artisiaux <sup>2</sup>	02.04.2014	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas un État côtier de la CTOI.	
10.5.		Rapports d'observateurs	150 jours après la marée	L	C	L	C		
11. Programme de document statistique									
11.1.	Rés. 01/06	Rapport 1 <sup>er</sup> semestre	01.10	C	C	C	C		
11.2.		Rapport 2 <sup>e</sup> semestre	01.04	C	C	L	C		
11.3.		Rapport annuel <sup>2</sup>	02.04.2014	C	C	C	C		
11.4.		Information sur les institutions et fonctionnaires autorisés	01.07.2002	C	C	C	C	Dernière mise à jour : 30.09.2013	
12. Inspections au port									
12.1.	Rés. 05/03	Programme d'inspections au port	01.07	N/A	N/A	N/A	N/A		
12.2.		Liste des ports désignés	Au 31.12.10	N/A	N/A	N/A	N/A		
12.3.		Autorité compétente désignée		N/A	N/A	N/A	N/A		
12.4.		Périodes de notification préalable		N/A	N/A	N/A	N/A		
12.5.		Rapport d'inspection		3 jours après l'inspection	N/A	N/A	N/A	Pas un État côtier de la CTOI.	
12.6.		Inspecte au moins 5% des LAN or TRX	Depuis 01/03/2011	N/A	N/A	N/A	N/A		
12.7.		Refus de demande d'entrée au port		N/A	N/A	N/A	N/A		
13. Mesures relatives aux marchés									
13.1.	Rés. 10/10	Rapport sur importation, débarquements, transbordements des produits du thons et espèces apparentées	02.04.2014			N/C	N/C	Informations obligatoires manquantes : nom du navire, État du pavillon, point d'exportation, nom/adresse de l'armateur, NRN.	

---

### **Commentaires sur le niveau d'application par le Japon des mesures de conservation et de gestion de la CTOI tel que déterminé par le CdA10 en 2013.**

En ce qui concerne le niveau d'application par le Japon des décisions de la Commission, le Comité d'application, lors de sa 10<sup>e</sup> session en 2013, a émis des commentaires sur certaines questions. Ces commentaires furent transmis au Japon par le président de la Commission dans un courrier daté du 10 mai 2013.

- |   |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Résolution 10/02 (exigences minimales de déclaration): En notant les progrès que le Japon a accomplis au cours de l'année passée dans la mise en œuvre et l'amélioration des systèmes de collecte de données et de rapports, la CdA constate que le Japon a communiqué ses données de fréquence de taille, mais pas au standard de la CTOI. Le CdA <b>ENCOURAGE</b> le Japon à apporter d'autres améliorations à la collecte des données et aux rapports durant la période d'intersession</li></ul> |
|---|

**Réponse :** Japon a fourni sa réponse à la lettre du Président de la Commission le 31/03/2014.

### **Problèmes actuels concernant le niveau d'application par le Japon des mesures de conservation et de gestion de la CTOI, identifiés par le CdA11 en 2014.**

Après examen du Rapport d'application 2014 du Japon, le président du Comité d'application a identifié les problèmes significatifs de non conformité suivants, pour discussion.

- |  |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• N'a pas fourni ses données de taille concernant les requins, comme l'exige la Résolution 05/05.</li><li>• N'a pas fourni le rapport sur les importations, les débarquements, les transbordements des produits à base de thon et d'espèces apparentées dans les ports, comme l'exige la Résolution 10/10.</li><li>• N'a pas fourni, dans les délais, sa réponse aux infractions présumées, comme l'exige la Résolution 12/05.</li></ul> |
|--|